

Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2016–2017

Agriculture, Aquaculture et Pêches
Rapport annuel 2016-2017

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1798-7 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1800-7 (PDF : version française en ligne)

ISSN 1929-8242 (version imprimée bilingue)
ISSN 2369-3908 (PDF : version française en ligne)

11549 | 2017.12 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

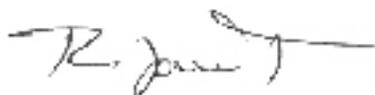
Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Le tout respectueusement soumis.



L'honorable Rick Doucet
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Rick Doucet
Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches décrivant les activités pour l'exercice du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Le tout respectueusement soumis.



Jean Finn
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement.	5
Survol des activités du ministère.	9
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	10
Information financière	14
Résumé des activités de recrutement.	15
Résumé des projets de loi et des activités législatives	16
Résumé des activités liées aux langues officielles	17
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	18
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	18

Message du ministre

Nos industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches sont d'importants moteurs économiques au Nouveau-Brunswick, car elles créent des emplois et stimulent l'activité économique dans nombre de nos collectivités rurales et côtières.

Certains des aliments les plus délicieux et nutritifs au monde sont cultivés et produits ici même, au Nouveau-Brunswick, et on le remarque partout dans le monde!

J'ai le privilège de signaler qu'en 2016, la valeur combinée des exportations agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick a augmenté à plus de deux milliards de dollars et que les producteurs exportent vers 88 pays.

Le commerce des produits de la mer a une importance capitale pour le Nouveau-Brunswick. Les pêches commerciales sont une composante vitale du tissu social et économique de la province. Chaque année, des dizaines de milliers de tonnes de poissons et de fruits de mer sont récoltées au Nouveau-Brunswick. Avec des exportations d'une valeur de plus d'un milliard de dollars, le Nouveau-Brunswick est l'un des principaux exportateurs de poissons et de fruits de mer au Canada.

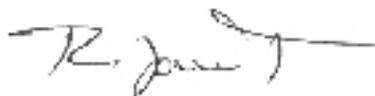
L'agriculture, les agriculteurs et les fermes sont un volet important de l'économie du Nouveau-Brunswick et nous ne ménageons aucun effort pour aider le secteur à rester concurrentiel et à réussir dans cette industrie croissante. En 2016, le Nouveau-Brunswick comptait plus de 2 255 fermes qui employaient près de 12 000 Néo-Brunswickois et qui ont engrangé 598 millions de dollars en recettes.

Notre gouvernement reconnaît également que les industries agroalimentaire et des fruits de mer continuent d'offrir des occasions de croissance.

Le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, publié en 2016, reconnaît le rôle important que les fruits de mer et le secteur agroalimentaire jouent dans l'expansion de notre économie. Grâce à ce plan, nous travaillons à plusieurs initiatives. Parmi celles-ci se trouve la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux*, dont les initiatives font en sorte qu'une plus grande proportion des 2,6 milliards de dollars que dépensent les Néo-Brunswickois en produits d'épicerie soit dépensée localement; attirent de nouveaux agriculteurs pour que les terres agricoles ne soient pas en jachère; développent l'industrie du bleuets sauvage pour augmenter les activités de transformation à valeur ajoutée; et développent l'industrie du sirop d'érable et l'industrie du tourisme liée à ce produit dans la province.

Notre gouvernement demeure engagé à travailler avec des parties intéressées pour encourager la croissance responsable et durable. Nous savons ce qui importe le plus pour les Néo-Brunswickois. Nous savons à quel point il importe de créer des emplois et d'assurer la croissance économique. Nous savons combien les Premières Nations sont importantes pour notre histoire et notre culture et connaissons le rôle important qu'elles ont à jouer dans notre économie. Notre gouvernement est engagé à bâtir des partenariats avec les Premières Nations en tant que détenteurs de droits, car c'est positif à la fois pour les affaires et pour la province.

Grâce à cette collaboration, la province est le théâtre de tendances économiques favorables et de réussites qui nous placent en position idéale pour poursuivre la croissance économique.



L'honorable Rick Doucet
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches joue un rôle primordial afin d'appuyer l'engagement du gouvernement de créer des emplois, de renforcer l'économie et d'améliorer la santé financière de la province. Conformément à cet engagement, le ministère s'emploie à stimuler la croissance économique grâce à son leadership, à des programmes ciblés et aux services offerts aux secteurs.

Notre ministère reconnaît l'importance des industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches pour l'économie du Nouveau-Brunswick et cherche continuellement à ouvrir de nouveaux marchés et à trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Nous tenons à travailler avec les Premières Nations pour faire grandir nos industries et les développer.

Au cours de la dernière année, notre personnel s'est employé à appuyer les priorités du *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, la stratégie provinciale de croissance économique et de création de possibilités d'emploi pour les Néo-Brunswickois. Le plan explique comment le gouvernement se mobilisera pour assurer le déploiement d'un effort coordonné et complémentaire afin d'améliorer l'économie du Nouveau-Brunswick et d'en maximiser les avantages.

Notre priorité consiste à augmenter les exportations et les ventes intérieures et locales des produits agroalimentaires, des produits de la pêche et des produits de la mer du Nouveau-Brunswick. Nos fermes, rivières et océans sont une source d'emploi pour des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois et ont le potentiel de créer davantage d'emplois et de croissance économique.

Nous demeurons résolu à travailler avec nos partenaires et les intervenants de ces secteurs pour assurer un avenir sain et durable.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Finn', written in a cursive style.

Jean Finn
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui repose sur des pratiques opérationnelles exemplaires pour élaborer, communiquer et réviser la stratégie. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de comptes et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par la vision stratégique consistant à remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est ancrée dans cinq priorités :

- 1. Emplois** – Créer l'environnement le plus propice aux emplois générés par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit d'entreprise et leur ardeur au travail. Les efforts de croissance seront orientés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui cible le renforcement de la main-d'œuvre, le renforcement de la capacité d'innovation, l'accroissement de la souplesse du gouvernement, la promotion des investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique, et l'accroissement de l'investissement de capitaux du secteur privé.
- 2. Éducation** – Améliorer l'éducation selon l'orientation de deux plans décennaux, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone, qui fixent les objectifs pour le système de développement de la petite enfance et d'éducation et qui établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines de priorité pour la première année sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie pour tous les apprenants, et travailler pour que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable.
- 3. Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en ciblant sept grands piliers, soit l'amélioration de l'accès aux soins primaires et actifs, la promotion du mieux-être, le soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, la promotion du vieillissement en santé et du soutien aux personnes âgées, la progression de l'égalité des femmes, la diminution de la pauvreté, et le soutien aux personnes ayant un handicap.
- 4. Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** – Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, renforcer les efforts portant sur les changements climatiques et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de maximiser le financement fédéral, y compris l'optimisation du financement de l'infrastructure et la croissance de la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- 5. Gouvernement intelligent** – Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant le chevauchement, en adoptant les innovations technologiques pour améliorer les services et les économies, et en veillant à ce que le GNB possède une main-d'œuvre prête à travailler ayant les connaissances, la formation, le soutien, le leadership et les milieux de travail nécessaires pour prospérer.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2016-2017, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a mis l'accent sur ces priorités stratégiques en effectuant ce qui suit :

- ♦ Il a annoncé en juin 2016 qu'il y aurait un sous-ministre pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et le ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Ainsi, un cadre d'administration mixte a été établi pour permettre une collaboration accrue entre les deux ministères.
- ♦ Il a dévoilé la nouvelle politique du gouvernement provincial sur l'utilisation des terres agricoles en vue de préserver les terres agricoles et de promouvoir le développement agricole.
- ♦ Il a dévoilé la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux* en octobre 2016. Elle contient 13 grandes interventions et est coordonnée par différents ministères et partenaires du GNB.
- ♦ Il a entrepris des consultations avec les Premières Nations et des parties intéressées sur le renouvellement de la *Stratégie de développement de la conchyliculture* quinquennale.
- ♦ Il a investi près de cinq millions de dollars pour l'amélioration de l'infrastructure et des sites au Centre de services maritimes de Fundy à Grand Manan.
- ♦ Il a appuyé la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative de transformation de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick pour améliorer sa capacité concurrentielle dans la province.
- ♦ Il a proclamé une nouvelle région de pêche côtière dans la baie de Fundy conformément à la *Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*.
- ♦ Il a fait la promotion de l'innovation par les agriculteurs néo-brunswickois pendant la conférence annuelle fédérale, provinciale et territoriale des ministres de l'agriculture à Calgary. Lors de cette conférence, la Déclaration de Calgary a été publiée.
- ♦ Il a conclu une entente dans le cadre de l'Accord économique et commercial global qui ouvrira de nouveaux marchés d'exportation pour les secteurs des produits de la mer et de l'aquaculture.
- ♦ Il a été l'hôte de la réunion de juin 2016 du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) à Saint Andrews.
- ♦ Il a lancé une nouvelle publication annuelle, *Points saillants : Exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick*.
- ♦ Il a consacré 12 195 165 \$ au soutien des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes.
- ♦ Il a élargi les mesures de contrôle de la rage dans l'ouest du Nouveau-Brunswick et a distribué des appâts contenant un vaccin antirabique oral dans d'autres régions.

Mesures de rendement

Plus d'emplois	Mesures
Assurer le développement responsable des ressources.	Quantité totale de bleuets sauvages (en lb) récoltés au Nouveau-Brunswick.
	Valeur globale de l'exportation de produits de la mer.
Gouvernement intelligent	Mesure
Réduire les dépenses.	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Emplois

Objectif de la mesure

Assurer le développement responsable des ressources.

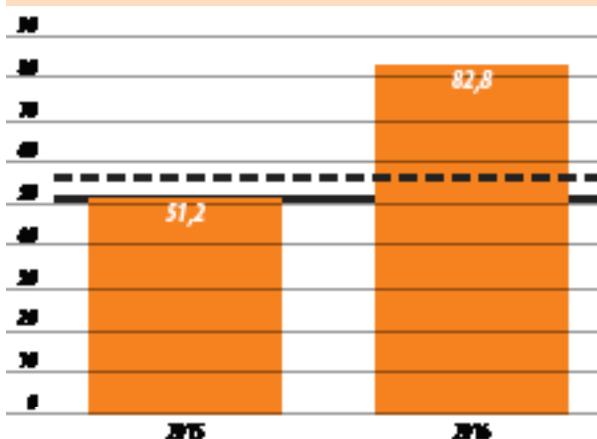
Mesure

Quantité totale de bleuets sauvages (en lb) récoltés au Nouveau-Brunswick.

Description de la mesure

Cette mesure porte sur la quantité totale de bleuets sauvages récoltés au Nouveau-Brunswick pour la saison 2016.

Bleuets sauvages récoltés au Nouveau-Brunswick (millions de livres)



Rendement général

Pour appuyer les possibilités de développement dans le secteur des bleuets sauvages, le ministère appuie le développement de la culture des bleuets sur des terres de la Couronne et privées et offre des conseils techniques sur l'amélioration de la productivité par acre. L'année 2016 a été une année record sur le plan de la récolte de bleuets sauvages pour le Nouveau-Brunswick, l'objectif de production ayant été dépassé de 47 %.

— Référence : 51,2 millions de livres
(moyenne mobile sur 5 ans entre 2011 et 2015)

- - - - - Cible : 56,3 millions de livres
(croissance de 10 %)

Réel : 82,8 millions de livres

Raison d'être de cette mesure

La promotion de l'essor du secteur du bleuet sauvage est un domaine d'activité prioritaire, en raison de son potentiel de création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois dans la province. La production globale de bleuets et des améliorations de la productivité sont un moyen de permettre le développement continu du secteur, en plus d'être une mesure importante de croissance.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les efforts du ministère ont gravité autour de la prestation de conseils techniques sur l'amélioration des pratiques de gestion pour améliorer la productivité par acre, développer l'industrie des abeilles domestiques pour la pollinisation et faciliter l'importation de colonies d'abeilles domestiques depuis l'Ontario et le Québec pour répondre aux besoins accrus du Nouveau-Brunswick en matière de pollinisation.

Emplois

Objectif de la mesure

Assurer le développement responsable des ressources.

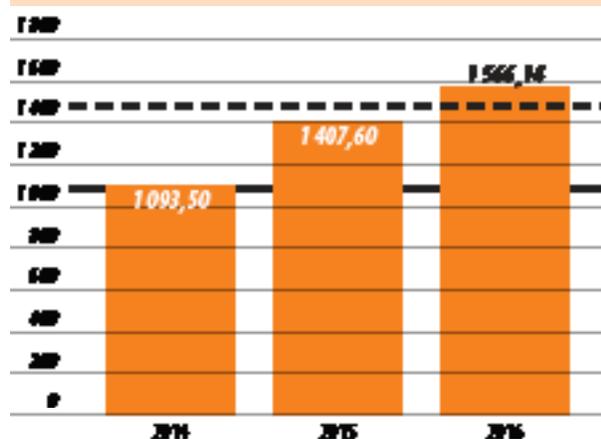
Mesure

Valeur globale de l'exportation de produits de la mer.

Description de la mesure

Cette mesure porte sur la valeur de tous les poissons et fruits de mer primaires et transformés acheminés à des clients à l'extérieur du Canada.

Valeur globale de l'exportation de produits de la mer (M\$)



Rendement général

La cible pour les ventes à l'exportation de fruits de mer a été dépassée en 2016. L'augmentation ciblée par rapport à la référence (2015) était de 5 %, tandis que l'augmentation réelle a été de 11,1 %.

— Référence : 1 093,5 millions
- - - Cible : 1 479,58 millions
Réal : 1 566,14 millions

Raison d'être de cette mesure

Les fruits de mer font partie des principales exportations du Nouveau-Brunswick et comptent pour beaucoup dans l'économie de la province. Les investissements dans la promotion des produits de la mer du Nouveau-Brunswick et l'assistance aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour qu'elles puissent pénétrer des marchés stratégiques devraient avoir une incidence sur la valeur globale des exportations au cours des prochaines années.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

On a mis l'accent sur la participation à des salons professionnels prioritaires dans des marchés importants (États-Unis, Asie et Europe) et sur la détermination des possibilités et des défis que présente l'Accord économique et commercial global à venir entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

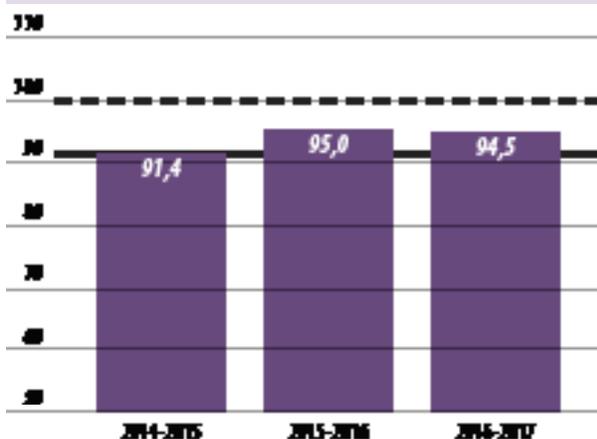
Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses du ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées (%)



Rendement général

Le budget de 2016-2017 du ministère s'établissait à 34 424 600 \$. Grâce à des dépenses inférieures aux prévisions, le ministère a terminé l'exercice financier avec un excédent de 5 %, ou 1 891 700 \$.

— Référence : 91,4 %
- - - - - Cible : 100,0 %
Réal : 94,5 %

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du GNB de gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le ministère a réalisé des économies principalement en raison d'une sous-utilisation des fonds liée à une demande inférieure aux prévisions relatives au programme Agri-stabilité, partiellement compensée par une dépense excédentaire liée à l'achat de vaccins antirabiques.

Survol des activités du ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches consiste à élaborer et à mettre en place une approche de développement global pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et les secteurs à valeur ajoutée. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et à assurer le développement durable de ces secteurs et d'industries connexes.

Organigramme des échelons supérieurs

En date du 31 mars 2017



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le ministère fournit des programmes et services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

La division de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches comprend quatre directions : **Agriculture; Pêches et aquaculture; Marketing et commerce et Croissance des entreprises**. Le ministère est également appuyé par quatre autres divisions : **Politiques et planification; Services et développement organisationnels; Engagement des Premières Nations et des collectivités et Développement d'entreprise**. Bien que ces quatre divisions de soutien fassent partie du ministère du Développement de l'énergie et des ressources, elles offrent leurs services aux deux ministères.

La **Direction de l'agriculture** travaille avec les secteurs de l'agriculture et de l'élevage pour améliorer la rentabilité, la capacité concurrentielle et la durabilité au moyen de la prestation de services-conseils techniques, de la surveillance et de la recherche stratégique et novatrice, de la prestation de services de santé animale et de l'élaboration et de la mise en place d'initiatives et de programmes stratégiques dans le secteur pour appuyer le développement économique et la croissance. La Direction de l'agriculture comprend quatre directions sectorielles : la **Direction des services de santé animale**, la **Direction du développement des cultures**, la **Direction du développement du bétail** et la **Direction du développement du secteur de la pomme de terre**.

La **Direction des pêches et de l'aquaculture** offre des conseils spécialisés et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle des secteurs des pêches et de l'aquaculture. La direction offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques durables qui offrent des produits de la mer sûrs et de grande qualité. La Direction des pêches et de l'aquaculture comprend cinq directions sectorielles : la **Direction des pêches commerciales**, la **Direction du développement de l'aquaculture**, la **Direction des sciences de l'aquaculture**, la **Direction de la santé du poisson** et l'**Aquarium et Centre marin de Shippagan**.

La **Direction du marketing et du commerce** se charge de la prestation et de la coordination stratégiques des initiatives de marketing et commerciales. Elle s'occupe entre autres de faciliter les ventes locales, intérieures et internationales des produits de la mer et des produits

agroalimentaires du Nouveau-Brunswick. Parmi les principales initiatives se trouvent la mise en place de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux*, la coordination du développement des marchés d'exportation des produits de la mer et des produits agroalimentaires, la prestation d'information commerciale et d'autres activités connexes.

La **Direction de la croissance des entreprises** assure la prestation et la coordination stratégiques des initiatives de développement à l'appui des clients, dont les nouveaux arrivants. La Direction se charge également de favoriser la croissance des entreprises existantes qui cherchent à prendre de l'expansion, à se moderniser ou à se diversifier dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents régionaux de la croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes financiers offerts par le ministère ou différents partenaires financiers de l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division de la croissance des entreprises a été créée en octobre 2016 et compte des représentants régionaux pour les trois secteurs : l'agriculture, l'aquaculture et les pêches.*
- ♦ *Les directions de la santé du poisson, des sciences de l'aquaculture et du développement de l'aquaculture ont continué de surveiller activement l'industrie de l'aquaculture du saumon de l'Atlantique et des huîtres pour que les maladies préoccupantes soient détectées rapidement (par exemple anémie infectieuse du saumon [AIS] et maladie MSX chez les huîtres).*
- ♦ *La Direction de la santé du poisson a également continué ses vérifications de surveillance du pou du poisson et sa surveillance des éclosiers en eau douce. Du personnel dans les régions du Nord-Est et du Sud-Est a mis en place un programme de captage du naissain d'huître.*
- ♦ *Au cours de l'été 2016, 29 047 habitants de la région et touristes ont visité l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick à Shippagan.*
- ♦ *La Direction des pêches commerciales a offert du soutien et des conseils techniques pour l'amélioration du Centre de services maritimes de Fundy.*
- ♦ *La Direction du développement de l'aquaculture et la Direction des politiques et de la planification ont coordonné l'organisation par le Nouveau-Brunswick de la réunion du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) à Saint Andrews en juin 2016.*
- ♦ *La Direction du marketing et du commerce a appuyé la participation de l'industrie à des initiatives commerciales pour l'aquaculture et les produits de la mer*

dans les marchés américain, européen et asiatique. Grâce à ces efforts, les exportations mondiales de produits de la mer du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 157 millions de dollars (11,1 %) pour atteindre 1,6 milliard de dollars, deuxième résultat en importance au Canada.

- ♦ La Stratégie sur les boissons et les aliments locaux a été lancée le 19 octobre 2016. Elle est orchestrée par différents ministères provinciaux ainsi que des intervenants comme l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick.
- ♦ L'équipe de Buy/Achetez NB a conçu différents outils de marketing et de promotion pour faire passer le message d'acheter local, notamment en utilisant de façon très généralisée les médias sociaux (principalement Facebook, Instagram et Twitter) pour parler des aliments locaux et diffuser de l'information. La stratégie est à l'origine de l'expansion du projet pilote de vente de vin en épicerie et d'une augmentation du nombre de marchés fermiers préalablement approuvés pour la vente de nouveaux vins locaux. Elle a également appuyé le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et le Syndicat national des cultivateurs dans la mise à jour de leur répertoire de produits locaux et l'élaboration d'une carte de marchés fermiers du Nouveau-Brunswick.
- ♦ La Division de l'agriculture, par l'intermédiaire de la Direction du développement des cultures, a mis en œuvre l'Initiative relative aux bleuets sauvages, une possibilité de croissance cernée dans le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick. Plusieurs activités clés appuient l'initiative : attirer des transformateurs additionnels et encourager l'expansion pour augmenter la capacité de transformation, déterminer les volumes de production prévus au cours des 10 prochaines années, mener une étude socioéconomique, explorer des possibilités à valeur ajoutée et développer de nouveaux marchés. Le ministère a continué de diriger la mise en place de la Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage 2013-2018 et d'appuyer les possibilités de croissance.
- ♦ La Direction du développement des cultures a offert des programmes axés sur les cultures et l'environnement pour soutenir et saisir des possibilités de développement économique ciblées et améliorer les pratiques environnementales.
- ♦ La Direction du développement du bétail a mené des consultations sur la révision de la Loi sur l'élevage du bétail.
- ♦ La Direction du développement du bétail a mis en place l'initiative liée à la traçabilité du bétail et à l'identification des installations, dont l'élaboration et la mise en place d'un registre provincial d'installations pour le bétail et l'attribution de numéros d'identification permanents à ces installations.

- ♦ Également par l'intermédiaire de la Direction du développement du bétail, l'Initiative sur l'aménagement de pâturages communautaires du Nouveau-Brunswick a fourni 395 000 \$ aux six organisations qui détiennent des baux sur des pâturages provinciaux, dont la superficie représente au total près de 2 400 hectares.
- ♦ La Direction des services de santé animale a organisé 9 143 visites de fermes effectuées par des vétérinaires du ministère, appuyés par le laboratoire vétérinaire provincial pour le diagnostic. La direction a dirigé et coordonné la distribution de 435 739 appâts contenant un vaccin antirabique oral (VAO) distribués par voie aérienne et à la main dans le sud-ouest et l'ouest du Nouveau-Brunswick.
- ♦ La Direction du développement du secteur de la pomme de terre continue d'offrir son soutien à l'Initiative de transformation de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick. Cette initiative a pour but d'augmenter la capacité concurrentielle du secteur de la pomme de terre provincial en augmentant les productions. Il s'agit d'un partenariat entre l'industrie, Pommes de terre Nouveau-Brunswick, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère.
- ♦ La Direction du développement du secteur de la pomme de terre a contribué à la récolte de 2016 des pommes de terre de semence du Nouveau-Brunswick, dont certaines sont de la meilleure qualité en Amérique du Nord. Au total, 98,2 % des pommes de terre de semence testées affichaient un taux de virus global de moins de 3 %, en partie grâce au programme d'alerte aux pucerons du Nouveau-Brunswick, qui surveille les populations de pucerons pendant la saison de croissance.

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification est constituée de la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, de la Direction des affaires réglementaires, de la Direction des affaires corporatives, de la Direction de l'excellence en performance, de la Direction de l'élaboration des stratégies dans les secteurs et de la Direction de l'analyse économique.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales a offert du soutien pour la Conférence des ministres de l'agriculture et la réunion du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA). En juin 2016, la direction a accueilli et coprésidé la réunion du CCMPA à Saint Andrews, où les ministres se sont réunis pour discuter d'un vaste ensemble de priorités communes, dont la

conservation marine, un processus de révision de la Loi sur les pêches, l'accès au marché pour les poissons et les fruits de mer canadiens, le développement responsable de l'aquaculture et les espèces aquatiques envahissantes.

- ♦ La Direction des affaires réglementaires a répondu à 28 demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.
- ♦ La Direction de l'excellence en performance a offert de la formation sur la recherche du gaspillage. La direction a appuyé des secteurs de programme en lançant trois initiatives stratégiques dans le cadre du modèle de l'Unité d'exécution des priorités.
- ♦ La Direction de l'analyse économique a lancé une nouvelle publication annuelle, intitulée Points saillants : Exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick.

Division des services et du développement organisationnels

La Division des services et du développement organisationnels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs au moyen de divers programmes de financement. La division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne de la province et de différentes fonctions de location à bail et de délivrance de permis.

La division est constituée de la Direction des services financiers, de la Direction des services des ressources humaines, de la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, de la Direction des terres de la Couronne/Baux et permis et de la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Une structure organisationnelle a été élaborée pour l'administration commune des deux ministères (ministère du Développement de l'énergie et des ressources et ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches) en vue de réaliser des économies et de rediriger les efforts là où une capacité additionnelle était requise.
- ♦ La Direction des services des ressources humaines a offert de la formation sur divers sujets liés aux ressources humaines à tous les gestionnaires et superviseurs. La direction a également fourni tout le soutien en matière de ressources humaines dont avaient besoin le ministère du Développement de l'énergie et des ressources et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, tout en normalisant

certaines fonctions de ressources humaines, dont le recrutement, le perfectionnement des membres de la direction et la reconnaissance des employés.

- ♦ La Direction des services financiers a appuyé la mise en œuvre de l'administration commune du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches en mettant à jour les budgets et les systèmes et processus financiers. La Direction des services financiers a également regroupé les fonctions des services financiers dans une direction qui appuie les deux ministères.
- ♦ La Direction des systèmes d'information et des services ministériels a mené à bien un projet d'intégration pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Ce projet consistait entre autres à fusionner deux centres de gestion des documents en un site partagé au Centre forestier Hugh John Flemming. La direction a également signé le contrat de licence d'entreprise d'ESRI, qui incorpore le ministère du Développement de l'énergie et des ressources et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et qui offre une plateforme pour l'expansion des applications de données spatiales dans les ministères.
- ♦ L'Unité des programmes financiers destinés à l'industrie a fourni 12 195 165 \$ pour soutenir les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de différents programmes, dont le Fonds de développement total, le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi, le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick et des programmes fédéraux-provinciaux de gestion des risques non liés aux affaires dans le cadre de Cultivons l'avenir 2. L'Unité a présenté des modifications à la Loi sur l'aménagement agricole et à la Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture pour fusionner la Commission de l'aménagement agricole et le Conseil de développement des pêches et de l'aquaculture et constituer la Commission de l'aménagement de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches afin de rendre l'examen des demandes d'aide financière plus efficace.
- ♦ La nouvelle Direction des terres de la Couronne/Baux et permis a mené à bien un projet d'amélioration des processus portant sur les possibilités d'accroître l'efficacité et de normaliser les fonctions pour toutes les demandes d'occupation des terres de la Couronne.

Division de l'engagement des Premières Nations et des collectivités

La Division de l'engagement des Premières Nations et des collectivités a trois secteurs d'intérêt et de soutien en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. L'équipe a utilisé une approche de collaboration pour aider les différents secteurs à remplir des obligations juridiques découlant de l'obligation de consulter et pour travailler avec des partenaires de l'industrie afin de trouver des possibilités d'emploi et de développement économique pour les collectivités des Premières Nations.

Les trois secteurs d'intérêt et de responsabilité de la Division sont l'Unité de consultation, les Négociations bilatérales et tripartites et l'Engagement des promoteurs.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La division a réussi à consolider les relations avec les collectivités des Premières Nations et leurs représentants en créant une équipe plus holistique pour s'occuper du continuum des droits et des intérêts des Premières Nations.*
- ♦ *L'équipe de consultation a participé à un projet d'amélioration des processus avec le Secrétariat des affaires autochtones pour améliorer l'approche du gouvernement en matière d'engagement et de consultation et uniformiser les approches sectorielles.*
- ♦ *La division a réussi à mettre en place un processus de consultation pertinent et à examiner des possibilités de renforcer l'économie dans l'élaboration de la Stratégie de développement de la conchyliculture.*

Division de développement d'entreprise

La Division de développement d'entreprise, nouvellement constituée et multidisciplinaire, collabore avec des clients et des experts en la matière dans l'ensemble du gouvernement. La collaboration a pour but de surmonter les obstacles et d'assurer la réussite et l'achèvement dans les délais prévus des grands projets de développement des ressources. Ces projets visent à favoriser le développement économique et durable du Nouveau-Brunswick et à remettre la province en marche en misant sur la croissance économique et la création d'emplois, principalement en mettant à profit les possibilités au moyen du modèle des possibilités.

Information financière

Dépenses ministérielles

Rapport de la situation par élément essentiel

Exercice se terminant le 31 mars 2017

	Budget (000\$)	Réel (000\$)
Services personnels	14 967,8	14 372,1
Autres services	3 914,8	4 063,0
Matériel et fournitures	1 725,0	3 127,9
Biens et équipement	68,0	84,2
Contributions et subventions	13 717,0	10 764,7
Service de la dette et autres frais	32,0	121,0
TOTAL	34 424,6	32 532,9

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2016-2017 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre 2016		
Type d'employé	2016	2015
Permanent	202	230
Temporaire	31	23
TOTAL	233	253

Le ministère a annoncé treize concours, soit cinq concours publics et huit concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit les suivantes :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
22	<i>Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer</i> www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-15.pdf	Le 28 juin 2016	La Loi a établi un Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer sous forme de compte à but spécial servant à recueillir des contributions obligatoires et à financer des projets d'intérêt commun pour le secteur qui a versé la contribution.
24	<i>Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes</i> www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-24-Section84.pdf	Le 8 juillet 2016	Le projet de loi omnibus contenait deux composantes relatives au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. La première était la création de la Loi sur la Commission d'appel du secteur agricole, qui a fusionné trois processus d'appel et commissions d'appel distincts régis par la Loi sur l'élevage du bétail, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole en une seule Commission d'appel du secteur agricole. La deuxième portait sur des modifications à la Loi sur l'aménagement agricole pour lui permettre de combiner des commissions de prêt distinctes pour l'agriculture, les pêches et l'aquaculture. Les modifications à cette loi, ainsi que les modifications subséquentes à la Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture, ont créé une nouvelle commission, soit la Commission de l'aménagement de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.
35	<i>Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick</i> www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2017/Chap-2.pdf	Le 31 mars 2017	La Loi a regroupé le laboratoire des services analytiques (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux) et les laboratoires de santé du poisson et des produits laitiers (ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches) avec le Conseil de la recherche et de la productivité.
36	<i>Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité</i> www.gnb.ca/0062/acts/RS-2014/128.pdf	Le 31 mars 2017	Cette Loi a fait du Conseil de la recherche et de la productivité (RPC) une société de la Couronne de la partie IV.
Nom du règlement		Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Modifications au Règlement général (91-158) pris en vertu de la <i>Loi sur l'aquaculture</i> http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/91-158//20171003		Le 30 nov. 2016	Faciliter le transfert par le gouvernement des activités des laboratoires de santé du poisson et de qualité du lait au Conseil de la recherche et de la productivité, à partir du 1er décembre.
Modifications au Règlement sur la qualité du lait (2010-19) pris en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i> http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2010-19//20171003		Le 30 nov. 2016	Faciliter le transfert par le gouvernement des activités des laboratoires de santé du poisson et de qualité du lait au Conseil de la recherche et de la productivité, à partir du 1er décembre.
Abrogation du Règlement sur les droits payables pour les services fournis au laboratoire des produits laitiers (2005-17) pris en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i> http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2005-17//20171003		Le 30 nov. 2016	Faciliter le transfert par le gouvernement des activités des laboratoires de santé du poisson et de qualité du lait au Conseil de la recherche et de la productivité, à partir du 1er décembre.
Abrogation du Règlement concernant les frais du Service d'analyse des troupeaux laitiers (82-135) pris en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i> http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/82-135//20171003		Le 30 nov. 2016	Faciliter le transfert par le gouvernement des activités des laboratoires de santé du poisson et de qualité du lait au Conseil de la recherche et de la productivité, à partir du 1er décembre.

Les lois et règlements relevant de la compétence du ministère en 2016-2017 peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=24>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère a continué à travailler sur son plan d'action portant sur les langues officielles pour se pencher sur les quatre secteurs d'activité visés par le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Les paragraphes qui suivent présentent certaines mesures prises dans chacun des axes d'intervention.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont accès à un service d'égalité de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.

L'objectif auquel le ministère voulait s'attaquer en 2016-2017 était de poursuivre les efforts pour s'assurer que toutes les communications orales et écrites avec les clients se faisaient dans la langue officielle de leur choix.

Des vérifications aléatoires des lignes téléphoniques des employés ont été effectuées afin de valider que l'offre active de service était faite dans la langue officielle choisie par le client. Les occasions manquées ont été soulevées au moyen d'interventions au cas par cas et des rappels généraux ont été envoyés à tous les employés. De plus, tous les profils linguistiques sont mis à jour régulièrement pour s'assurer que le ministère est capable d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Instaurer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

L'objectif auquel le ministère voulait s'attaquer en 2016-2017 était de s'assurer que les services administratifs destinés aux employés leur étaient offerts et fournis dans la langue officielle de leur choix.

La communication et la correspondance avec les employés sont effectuées dans la langue de leur choix. Le ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le ministère a offert un service d'interprétation simultanée, des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

Axe 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province.

L'objectif que le ministère cherchait à atteindre en 2016-2017 consistait à s'assurer que les employés tiennent compte de la langue officielle choisie par les participants lors des rencontres et des consultations publiques.

La correspondance et l'information sont transmises aux membres du public dans la langue officielle de leur choix. De plus, une partie du rapport annuel du ministère résume les activités associées aux langues officielles.

Axe 4

S'assurer que tous les employés ont une bonne connaissance et compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations du GNB en matière de langues officielles.

L'objectif auquel le ministère voulait s'attaquer en 2016-2017 était de s'assurer qu'on rappelait aux employés l'obligation prescrite par la loi d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. À cette fin, une note du sous-ministre a été envoyée à tous les employés pour leur rappeler l'obligation prescrite par la loi applicable à tous les employés du gouvernement d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. La note faisait également mention de la *Politique et des lignes directrices sur les langues officielles – Langue de service* et de la boîte à outils sur les langues officielles. Dans le cadre de l'entente de rendement des employés, ces derniers sont également tenus de passer en revue les politiques sur les langues officielles tous les ans.

Conclusion

Le Ministère reconnaît ses obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et fait un effort particulier pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés en leur permettant de suivre une formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Associations de foires agricoles, volume 1, chapitre 4, p. 83 Déterminer si la surveillance par le gouvernement des associations agricoles du Nouveau-Brunswick est adéquate. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap4f.pdf	4	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2016-2017.